

6 octobre 2025

Résolution pour la promotion de la coopération économique régionale et l'innovation dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent

ATTENDU QUE la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, véritable puissance économique avec un PIB combiné de plus de 12 000 milliards de dollars canadiens, se classe comme la troisième plus grande économie mondiale et constitue une plaque tournante commerciale essentielle pour l'Amérique du Nord et l'économie mondiale;

ATTENDU QUE les intérêts économiques des États et provinces des Grands Lacs et du Saint-Laurent sont étroitement liés grâce à un commerce transfrontalier annuel de près de 400 milliards de dollars canadiens, et que ce haut niveau d'intégration économique régionale stimule l'innovation, améliore l'efficacité des chaînes d'approvisionnement et renforce la compétitivité mondiale;

ATTENDU QUE les ressources naturelles partagées de la région, ses infrastructures intégrées et son secteur manufacturier de classe mondiale la positionnent en chef de file dans les industries de pointe, notamment l'automobile, l'aérospatiale, les énergies propres, les sciences de la vie, l'agroalimentaire, les technologies numériques et bien d'autres;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que les gouverneurs et premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent réaffirment l'importance de poursuivre la collaboration transfrontalière afin de renforcer la résilience économique, de favoriser l'innovation et d'améliorer la circulation efficace des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre dans toute la région, au bénéfice des 55 millions de travailleurs, des entreprises et de la collectivité de la région, grâce à un dialogue soutenu et continu entre eux;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que les gouverneurs et premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent réaffirment la poursuite et le renforcement des rencontres de leurs directeurs du commerce international afin de promouvoir l'intégration économique et commerciale en faisant progresser la mise en œuvre d'instruments de politique publique favorisant le rapprochement, les investissements conjoints privés et publics dans des secteurs stratégiques, et en renforçant les chaînes d'approvisionnement stratégiques dans la région;

IL EST ENFIN RÉSOLU que les gouverneurs et premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent affirment leur engagement commun envers des solutions pragmatiques fondées sur la réduction des barrières commerciales entre les États et les provinces.

Adoptée par les gouverneurs et premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent le 6 octobre 2025.